





# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 "SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS" FR2100256 N° régional 11

# **TOME 2**



# **SOMMAIRE**

ANNEXE I : ARRETE PREFECTORAL DE DESIGNATION DE COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DE MORONVILLIERS

ANNEXE II: EXTRAITS DE LA DIRECTIVE HABITATS

ANNEXE III: FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD)

ANNEXE IV: ZNIEFF N° 210000980 - PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

ANNEXE V: FICHES DES HABITATS ET ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ANNEXE VI : METHODE D'ETABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITE ET DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

ANNEXE VII: LISTE DES ESPECES A FAVORISER

# ANNEXE I:

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉSIGNATION DE COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DE MORONVILLIERS

# ARRÈTÉ n° 1857 DEF/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/URB du 0 3 AVR 2007

Portant composition du Comité de pilotage du site Natura 2000 « **Savart du camp militaire de Moronvilliers** » N° européen : FR2100256 n° régional : 11

Le général de corps d'armée, commandant la région terre Nord-Est, commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne

et.

Le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R414-10 ;

Vu l'avis de la Direction régionale de l'environnement ;

# **ARRÈTENT:**

<u>Article 1</u>: Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR2100256 « **Savart du camp militaire de Moronvilliers** ».

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après avis du général commandant la région terre Nord-Est.

<u>Article 2</u>: Le comité de pilotage, présidé par le général commandant la région terre Nord-Est ou son représentant, est composé comme suit :

# Armée:

- M. le général, directeur régional du génie ou son représentant
- M. le général, commandant le centre de préparation des forces de Mailly ou son représentant
- M. le colonel, directeur de l'établissement du génie de Châlons-en-Champagne ou son représentant
- M. le lieutenant-colonel, chef du centre d'entraînement des brigades de Mourmelon ou son représentant
- M. le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est
- Mme le chef de la cellule urbanisme de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est

# Services de l'état :

- M. le préfet du département de la Marne ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Marne ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement de la Marne ou son représentant

# Etablissements publics:

- M. le directeur de l'agence départementale de la Marne de l'office national des forêts ou son représentant
- M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

# Collectivités territoriales :

- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le maire de Berne-Nauroy ou son représentant
- M. le maire de Prosnes ou son représentant
- M. le maire de Saint-Martin-l'Heureux ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes du Mont de Berru ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes des Rives de la Suippe ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes de Prosnes et Vesle ou son représentant

# Organismes scientifiques:

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant
- M. le président de la lique pour la protection des oiseaux, Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant

Article 3: Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin officiel édition méthodique et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Fait à Metz,

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le général de corps d'armée Jean-Marie FAUGERE

gouverneur militaire de Metz, commandant la région terre Nord-Est, des fourest anguises et de l'élément civil Mattholines en Allemagne,

Milippe DESLANDES



# **▼**B

considérant que l'éducation et l'information générale relatives aux objectifs de la présente directive sont indispensables pour assurer sa mise en œuvre efficace,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

## **Définitions**

# Article premier

Aux fins de la présente directive, on entend par:

- a) conservation: un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable au sens des points e) et i);
- b) habitats naturels: des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles;
- c) types d'habitats naturels d'intérêt communautaire: ceux qui, sur le territoire visé à l'article 2:
  - i) sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle

011

 ii) ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte

# **▼**<u>M3</u>

iii) constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des neuf régions biogéographiques suivantes: alpine, atlantique, de la mer Noire, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique et steppique.

# **▼**B

Ces types d'habitats figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe I;

- d) types d'habitats naturels prioritaires: les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) à l'annexe I;
- e) état de conservation d'un habitat naturel: l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2.
  - «L'état de conservation» d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsque:
  - son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension

et

la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i);
- f) habitat d'une espèce: le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique;
- g) espèces d'intérêt communautaire: celles qui, sur le territoire visé à l'article 2, sont:
  - i) en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental

011

iii) vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace

οι

iii) rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie

ou

iv) endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

Ces espèces figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe II et/ou IV ou V;

- h) espèces prioritaires: les espèces visées au point g) i) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces espèces prioritaires sont indiquées par un astérisque (\*) à l'annexe II.
- i) état de conservation d'une espèce: l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2;
  - «L'état de conservation» sera considéré comme «favorable», lorsque:
  - les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient

et

 l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible

et

- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.
- j) site: une aire géographiquement définie, dont la surface est clairement délimitée;
- k) site d'importance communautaire: un site qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel de

l'annexe I ou une espèce de l'annexe II dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence de «Natura 2000» visé à l'article 3, et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction:

- zone spéciale de conservation: un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné;
- m) spécimen: tout animal ou plante, vivant ou mort, des espèces figurant à l'annexe IV et à l'annexe V, toute partie ou tout produit obtenu à partir de ceux-ci ainsi que toute autre marchandise dans le cas où il ressort du document justificatif, de l'emballage ou d'une étiquette ou de toutes autres circonstances qu'il s'agit de parties ou de produits d'animaux ou de plantes de ces espèces;
- n) comité: le comité établi en vertu de l'article 20.

### Article 2

- 1. La présente directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres où le traité s'applique.
- 2. Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.
- 3. Les mesures prises en vertu de la présente directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

# Conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

# Article 3

1. Un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé «Natura 2000», est constitué. Ce réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.

Le réseau Natura 2000 comprend également les zones de protection spéciale classées par les États membres en vertu des dispositions de la directive 79/409/CEE.

2. Chaque État membre contribue à la constitution de Natura 2000 en fonction de la représentation, sur son territoire, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces visés au paragraphe 1. Il désigne à cet effet, conformément à l'article 4, des sites en tant que zones spéciales de conservation, et tenant compte des objectifs visés au paragraphe 1.

3. Là où ils l'estiment nécessaire, les États membres s'efforcent d'améliorer la cohérence écologique de Natura 2000 par le maintien et, le cas échéant, le développement des éléments du paysage, mentionnés à l'article 10, qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages.

### Article 4

1. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 1) et des informations scientifiques pertinentes, chaque État membre propose une liste de sites indiquant les types d'habitats naturels de l'annexe I et les espèces indigènes de l'annexe II qu'ils abritent. Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, ces sites correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Pour les espèces aquatiques qui occupent de vastes territoires, ces sites ne sont proposés que s'il est possible de déterminer clairement une zone qui présente les éléments physiques et biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Les États membres suggèrent, le cas échéant, l'adaptation de cette liste à la lumière des résultats de la surveillance visée à l'article 11.

La liste est transmise à la Commission, dans les trois ans suivant la notification de la présente directive, en même temps que les informations relatives à chaque site. Ces informations comprennent une carte du site, son appellation, sa localisation, son étendue ainsi que les données résultant de l'application des critères spécifiés à l'annexe III (étape 1) et sont fournies sur la base d'un formulaire établi par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

2. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 2) et dans le cadre de chacune des ►M3 neuf ◄ régions biogéographiques mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> point c) iii) et de l'ensemble du territoire visé à l'article 2 paragraphe 1, la Commission établit, en accord avec chacun des États membres, un projet de liste des sites d'importance communautaire, à partir des listes des États membres, faisant apparaître les sites qui abritent un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires.

Les États membres dont les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires et une ou plusieurs espèces prioritaires représentent plus de 5 % du territoire national peuvent, en accord avec la Commission, demander que les critères énumérés à l'annexe III (étape 2) soient appliqués d'une manière plus souple en vue de la sélection de la totalité des sites d'importance communautaire sur leur territoire.

La liste des sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire, faisant apparaître les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires, est arrêtée par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

- 3. La liste mentionnée au paragraphe 2 est établie dans un délai de six ans après la notification de la présente directive.
- 4. Une fois qu'un site d'importance communautaire a été retenu en vertu de la procédure prévue au paragraphe 2, l'État membre concerné désigne ce site comme zone spéciale de conservation le plus rapidement possible et dans un délai maximal de six ans en établissant les priorités en fonction de l'importance des sites pour le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, d'un type d'habitat naturel de l'annexe I ou d'une espèce de l'annexe II et pour la cohérence de Natura 2000, ainsi qu'en fonction des menaces de dégradation ou de destruction qui pèsent sur eux.
- 5. Dès qu'un site est inscrit sur la liste visée au paragraphe 2 troisième alinéa, il est soumis aux dispositions de l'article 6 paragraphes 2, 3 et 4.



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

# FR2100256 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement Recherche de données Natura 2000 Cartes interactives SIC

Cartes interactives ZPS

Description Habitats Espèces **Protections** Activités Identification du site Type: Code du site : Compilation: Mise à jour : B (SIC sans relation avec un FR2100256 octobre 2006 autre site Natura 2000.)

# Responsable(s)

DIREN Champagne-Ardenne / SPN-IEGB-MNHN

### Appelation du site

SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

# Indication du site et dates de désignation/classement

Date site proposé éligible comme SIC : avril 2006	Date site enregistré comme SIC : -
Date de classement comme 7PS : -	Date de désignation du site comme 750 : -

# Texte(s) de référence

# Localisation du site

### Coordonnées du centre : Longitude: 4°18'46"E Latitude: 49°13'6"N Superficie (ha): 1511 Périmètre (km): 0

# Altitude (m):

Min : 120	Max : 255	Moyenne : 164
-----------	-----------	---------------

# Région administrative :

Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture	
FR213	Marne	100	

Régions biogéographiques : Carte de localisation : 0 Alpine

0 Boréale X Continentale

0 Macaronésienne

0 Atlantique

0 Méditerranéenne

Code - Nom du site



# Relation avec d'autres sites Natura 2000

Type de relation

· ·							
Description du site							
Caractère général du site							
Classe d'habitats	% couvert						
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20						
Pelouses sèches, Steppes	10						
Forêts caducifoliées	40						

1 sur 2 31/08/2010 15:31

Forêts de résineux	30
TOTAL	100

### Autres caractéristiques du site

Le camp militaire de Moronvilliers est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.

## Qualité et importance

Le projet de ZSC « Savart du camp militaire de Moronvilliers » est situé sur 3 communes du département de la Marne, en Champagne Crayeuse. Du point de vue géologique, la Champagne crayeuse date du crétacé supérieur. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie constituée de collines peu élevées séparées par des vallons occupés par des cours d'eau ou par des vallées sèches.

Le Savart du camp militaire de Moronvilliers est un des derniers savarts de la région. Il se caractérise par des pelouses steppiques sèches sur sols très pauvres ponctuées d'arbustes et de buissons et dont l'existence à ce jour a été assurée par l'existence des camps militaires.

On peut distinguer 4 types de milieux au sein du projet de ZSC :

- Les pelouses sèches sur calcaire (les savarts) : ces pelouses rases semi-ouvertes hébergent des espèces végétales rares et/ou protégées comme le lin français, deux espèces d'orobanche et une vingtaine d'espèces d'orchidées représentant la quasi-totalité des espèces d'orchidées de pelouses présentes en Champagne crayeuse.
- Les formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires : elles forment une communauté arbustive pionnière particulière issue de l'évolution des pelouses calcicoles.
- Les boisements issus de plantations ou de semis naturels : constitués de pins sylvestres et de pins noirs, ils constituent le premier stade forestier d'évolution des pelouses, avec les fruticées naturelles et possèdent une flore riche rassemblant diverses espèces des pelouses avec des espèces liées à la présence des pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues. En lisière de ces boisements, des ourlets d'un grand intérêt patrimonial hébergent de grandes populations d'orchidées notamment. Par endroits, la tempête de décembre 1999 a permis soit de rajeunir le milieu par un retour à la fruticée, soit, au contraire, d'accélérer le passage aux premiers faciès de la hêtraie calcicole, avec le retour de semis de hêtre et d'érables.

  - Les chênaies thermophiles : elles constituent l'une des dernières garennes en boisement de feuillus de Champagne crayeuse, riche
- en Chêne pubescent avec le Laser blanc, le Fraisier des collines et le Bois-joli.

### Vulnérabilité

La zone retenue a connu une importante extension des fruticées et des boisements au détriment des pelouses dont les faibles surfaces restantes sont en assez bon état de conservation. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux.

Depuis la tempête de 1999, la gestion du site réalisée par l'autorité militaire va dans le sens d'une reconquête des milieux ouverts par l'exploitation des chablis et le débroussaillement. La gestion de ces milieux réouverts devra être mise au point en vue de recréer de nouveaux habitats de pelouse.

Le remaniement périodique des talus artificiels et la poursuite de l'exploitation de la carrière d'où sont tirés les matériaux craveux destinés à l'entretien des voies d'accès devraient permettre de maintenir des habitats favorables à la conservation de Sisymbrium supinum

# Désignation

# Régime de propriété

Ministère de la défense à 100 %.

Le camp est dédié au tir et à la manœuvre. Le périmètre du site inclut les deux zones Z 31 - Z 33.

Ces deux zones sont dédiées à l'instruction pour la manœuvre à pied avec éventuellement des véhicules légers ainsi qu'à

l'entraînement au tir d'armées légères d'infanterie, au tir d'explosif et au tir de grenade. Un entretien régulier est nécessaire pour le maintien en conditions des pistes, des champs de tir et des espaces d'évolution.

La création du site Natura 2000 ne devra pas remettre en cause les activités militaires ni l'entretien nécessaire pour assurer pour le maintien en condition des pistes et des zones utilisées pour les exercices d'instruction.

# **Documentation**

Citation: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web: http://inpn.mnhn.fr.. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle















2 sur 2 31/08/2010 15:31







Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

# FR2100256 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement

Recherche de données Natura 2000

Cartes interactives SIC

Cartes interactives ZPS

Description	escription Habitats Espèces Pro		rotections	Activités				
CODE		% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	éVAL. GLOB.		
5130-Formatio landes ou pelo		us communis su	10	С	С	С	С	
d'embuissonne	ment sur ca	naturelles et faciè alcaires (Festuco es remarquables)	- 10	С	С	С	С	

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



















1 sur 1 31/08/2010 15:32







Description

Habitats

Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

# FR2100256 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS : SIC

**Protections** 

Nidific. Hivern.

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement Recherche de données Natura 2000

Cartes interactives SIC

Cartes interactives ZPS

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET éVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil **POPULATION ÉVALUATION DU SITE** CODE NOM Migr. Migr. Migr. Globale Résidente **Population** Conservation Isolement

Etape

Activités

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			POPULATION			<b>ÉVALUATION DU SITE</b>			
CODE	NOM	Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			POPULA	ATION		<b>ÉVALUATION DU SITE</b>			
CODE	NOM	Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				<b>ÉVALUATION DU SITE</b>			
CODE	NOM	Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CFF du Conseil

		F	OPULATI	ON		<b>ÉVALUATION DU SITE</b>			
CODE	NOM	Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1493	Sisymbrium supinum	Présente				C 2%>p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

**AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE** (B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
Mammifères	Felis sylvestris		
Mammifères	Sciurus vulgaris		
Oiseaux	Accipiter nisus		
Invertebrés	Ascalaphus longicornis		
Invertebrés	Lysandra bellargus		
Mammifères	Mustela nivalis		
Oiseaux	Riparia riparia		
Invertebrés	Lysandra coridon		
Invertebrés	Oedipoda caerulescens		
Invertebrés	Euthystira brachyptera		

1 sur 2 31/08/2010 15:32

Oiseaux	Accipiter gentilis	
Invertebrés	Hipparchia semele	
Oiseaux	Asio otus	
Oiseaux	Buteo buteo	
Invertebrés	Chazara briseis	
Invertebrés	Arethusana arethusa	
Invertebrés	Pseudophilotes baton	
Invertebrés	Ephippiger ephippiger	
Oiseaux	Falco tinnunculus	
Invertebrés	Clossiana dia	
Oiseaux	Lanius excubitor	
Invertebrés	Melitaea cinxia	
Invertebrés	Calliptamus italicus	
Plantes	Laserpitium latifolium	
Mammifères	Lepus capensis	
Invertebrés	Mantis religiosa	

Citation: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web: http://inpn.mnhn.fr.. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle













31/08/2010 15:32 2 sur 2



1 sur 1 31/08/2010 15:33

Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

# FR2100256 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement

Recherche de données Natura 2000

Cartes interactives SIC

Cartes interactives ZPS

Description Habitats Espèces Protections Activités

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

### **IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE** INFLUENCE CODE LIBELLÉ INTENSITÉ SITE 230 Faible 0 Chasse 710 Faible 0 Nuisances sonores 730 Maneuvres militaires Faible 0

# **IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE**

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE	
------	---------	-----------	--------------	-----------	--

### Gestion du site

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Ministère de la défense (Armée de Terre)

# **GESTION DU SITE ET PLANS**

Document d'objectifs à lancer.

Citation: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web: http://inpn.mnhn.fr.. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



















1 sur 1 31/08/2010 15:33

# **ANNEXE IV:**

ZNIEFF N° 210000980 - PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

# Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

# PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

 $N^{\circ}$  rég. :01570000  $N^{\circ}$  SPN : 210000980 Type de zone : 2

Année de description : 1982 Superficie : 2 664,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 1999 Altitude : 118 - 257 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs: MORGAN, G.R.E.F.F.E.

# Liste de communes :

51046 BEINE-NAUROY

51440 PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

51447 PROSNES

51487 SAINT-HILAIRE-LE-PETIT 51571 VAL-DE-VESLE 51503 SAINT-MARTIN-L'HEUREUX 51600 VAUDESINCOURT

# Typologie des milieux :

# a) Milieux déterminants :

3432	37	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
341	0	Gazons pionniers medio-européens calcicoles
613	0	Eboulis thermophiles
417	8	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
425	40	Pinèdes de pins sylvestres

# b) Autres milieux:

3188 15 Fourrés de genévriers communs

# c) Périphérie :

821 Cultures intensives d'un seul tenant

862 Villages

Commentaires:

# Compléments descriptifs :

# a) Géomorphologie :

56 Colline

71 Versant de faible pente

For Escarpement, versant pentu

Butte témoin, butte

# Commentaires:

# b) Activités humaines :

05 Chasse

18 Activités militaires

02 Sylviculture

# Commentaires:

# c) Statuts de propriété:

60 Domaine de l'état

N° rég.: 01570000 / N° SPN: 210000980

Page 1

Commentaires:		
d) Mesures de protection : 01 Aucune protection		
Commentaires:		
e) Autres inventaires :	X Directive habitats	Directive Oiseaux

# Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement
- Nuisances sonores
- 915 Fermeture du milieu
- Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires:

# Critères d'intérêt

# a) Patrimoniaux:

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 25 Reptiles

# b) Fonctionnels:

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- Zone particulière d'alimentation
- Zone particulière liée à la reproduction
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

# c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 86 Historique

# Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	1	0	0	1	0	3	0	1	0	0	0
Nb. Espèces citées	13	62	2	0	0	63	0	76	0	1	0	0	0
Nb. Espèces protégées	4	50	1					2					
Nb. sp. rares ou menacées		3	1			11		3					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire						1							
Nb. sp. margin. écologique													

# Critères de délimitation de la zone :

09 Autre

02 Répartition et agencement des habitats

N° rég. : 01570000 / N° SPN : 210000980 **Page 2** 

- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la zone suit les contours du camp militaire.

# Commentaire général:

Le Camp de Moronvilliers est un des quatre camps militaires de la Champagne crayeuse ; il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu d'un paysage de grandes cultures. Territoire militaire depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement depuis 75 ans.

Cette ZNIEFF de type II de 2 664 hectares comprend de vastes pelouses calcaires entrecoupées de broussailles calcicoles, de boisements feuillus et de pinèdes de pins noirs ou de pins sylvestres, d'origine humaine (plantées) ou spontanée (implantation naturelle par essaimage des pins). D'autres biotopes sont à noter et notamment des zones érodées peuplées par une végétation pionnière et des petits éboulis crayeux.

La richesse floristique est grande, liée à la diversité des milieux. Les pelouses sont typiques et bien caractéristiques des savarts autrefois nombreux dans la région : elles sont dominées par diverses graminées (fétuque de Leman, brachypode penné, koelérie à crêtes), accompagnées de certaines orchidées (orchis pourpre, ophrys araignée) de la chlorette perfoliée, gentiane germanique, coronille minime, hélianthème jaune, genêt velu, thym serpolet, germandrée petit-chêne, germandrée des montagnes, etc. Des espèces rares ou protégées s'y rencontrent : le lin français (espèce subatlantique, en régression considérable dans la région et menacée de disparition à moyen terme), protégé au niveau régional, l'ophrys araignée et l'alysson faux-alysson, inscrits tous les trois sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

La grande originalité de ce camp militaire est de renfermer l'une des dernières garennes feuillues de Champagne crayeuse, riches en chênes pubescents, avec le laser blanc, protégé dans la Marne, le fraisier des collines, le bois-joli (exceptionnel en Champagne crayeuse), etc. Les pinèdes constituent également un milieu biologique remarquable, elles possèdent une flore très riche rassemblant certains éléments de la pelouse, diverses espèces liées aux pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues.

La variété des papillons est grande avec 40 espèces différentes, dont cinq sont inscrites sur la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne : l'hermite (espèce très rare en plaine), l'agreste (rare en plaine), le flambé, l'azuré de la croisette et le thécla du prunellier.

Les orthoptères sont également bien représentés avec plus de vingt espèces de sauterelles et criquets divers, dont six sont inscrites sur la liste rouge régionale, avec le tétrix des sablières, le criquet italien (en limite nord de répartition), le dectique verrucivore, l'éphippigère des vignes (porte-selle), l'oedipode bleu turquoise, le plactycléis à taches blanches, etc.

On rencontre également le lézard des souches, totalement protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne et dans le livre rouge de la faune menacée en France (absent du pourtour méditerranéen et de l'ouest de la France, en déclin dans le nord et le nord-est).

La très vaste étendue du camp est favorable à certaines espèces d'oiseaux qui trouvent là un des derniers refuges et sites favorables à leur nidification ou à leur alimentation. Sur les 62 espèces d'oiseaux recensées sur le site, trois sont considérées comme des nicheurs rares et en régression et de ce fait inscrites sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne, avec le pigeon colombin, la pie-griéche écorcheur (nicheur un peu plus commun, mais en régression) et l'alouette lullu (qui a subi une très forte régression dans les années 70/80). De nombreux rapaces diurnes ou nocturnes survolent les grandes étendues du camp : milan royal, buse, bondrée apivore, faucons, busards et éperviers divers, hibou des marais et hibou moyen-duc. D'autres oiseaux sont de passage (avec par exemple la grue cendrée, le vanneau huppé, etc.).

Les mammifères forestiers sont bien représentés : chevreuil, chat sauvage, renard, belette, écureuil...

Cette ZNIEFF, constituant un très beau milieu naturel (identifiée par le Muséum National d'Histoire Naturel comme susceptible d'être intégrée au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats) est dans un très bon état de conservation.

# Liens avec d'autres ZNIEFF

210001121 PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE SUIPPES 210000981 PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON 210000685 PELOUSES ET BOIS DES COTEAUX D'AURE

210009498 SAVARTS ET PINEDES DU CAMP MILITAIRE DE MAILLY

N° rég. : 01570000 / N° SPN : 210000980

# **Sources / Informateurs**

COPPA Gennaro - 1998 EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1982 THEVENIN Stéphane - 1993

# Sources / Bibliographies

THEVENIN S. & ROYER J.M. - " La végétation de la Champagne crayeuse sur craie et matériaux issus de la craie". Colloques phytosociologiques, tome 25 (1999)

THEVENIN S. - "Préétude en vue du réaménagement paysager fonctionnel de la Champagne crayeuse". Géogram, 262 p. + 62 fiches et 4 tableaux (1993)

 $N^{\circ}$  rég. : 01570000 /  $N^{\circ}$  SPN : 210000980

# Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effe	ectif	Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes	·			•		•		
Monocotylédones								
Ophrys sphegodes	3432		В					
Dicotylédones	•		•				-	
Dicotylédones A-F								
Alyssum alyssoides	3411		В					
Dicotylédones G-P								
Laserpitium latifolium	417		A					
Linum leonii	613		В					
Dicotylédones Q-Z					•			
Quercus pubescens	417		В					
Insectes	•	•	•	•	•		•	
Dictyoptères								
Mantis religiosa								
Lépidoptères								
Chazara briseis								
Hipparchia semele								
Iphiclides podalirius								
Maculinea alcon rebeli								
Papilio machaon								
Strymonidia pruni								
Orthoptères	•	•	•	•			•	
Calliptamus italicus		L						
Decticus verrucivorus								
Ephippiger ephippiger								
Oedipoda caerulescens								
Platycleis albopunctata								
Tetrix nutans								
Règne animal	·	•	•				, 	
Oiseaux								
Columba oenas		R						
Lanius collurio		R						
Lullula arborea		R						
Reptiles	•	•	•		•			
Lacerta agilis								

# PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

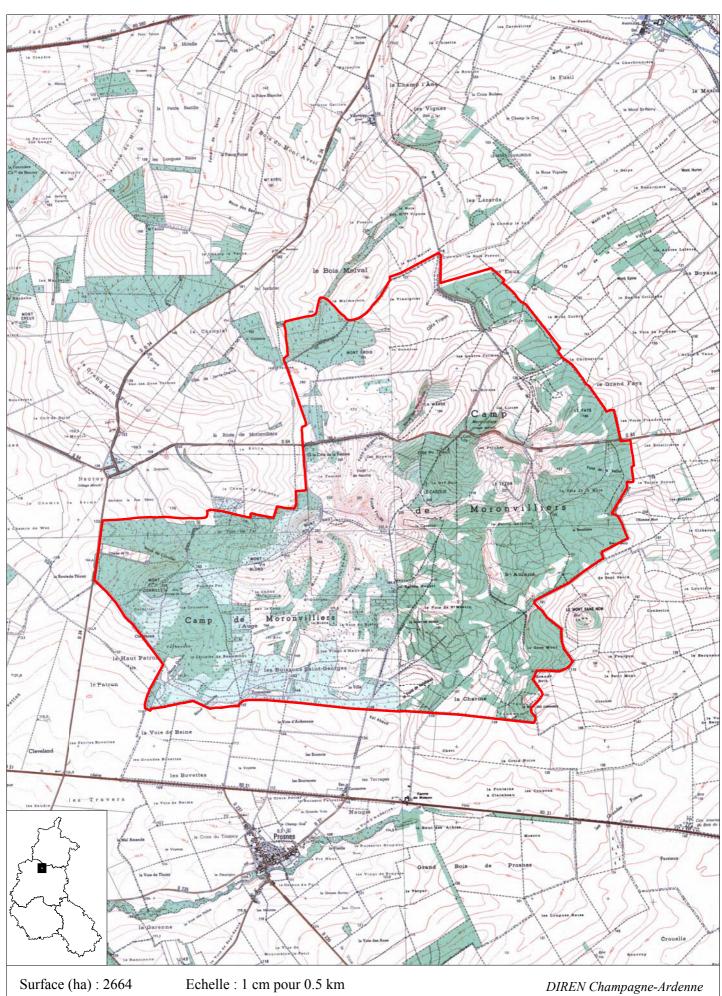


Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2812 E, 2912 O

Novembre 2002







# INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

# Pelouses et bois du camp militaire de Moronvilliers

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **pelouses et bois du camp militaire de Moronvilliers.** 

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

ZNIEFF n° 210000980 1/4

Communes de Beine-Nauroy, Prosnes

Pontfavarger-Moronvilliers, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin-L'Heureux, Val-de-

Vesle et de Vaudesincourt

Département de la Marne

Pelouses et bois du camp militaire de Moronvilliers

Znieff n° 210000980

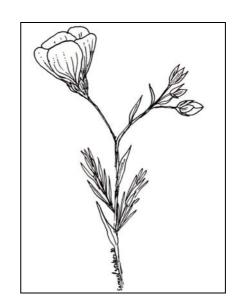
# Une mosaïque de milieux caractéristiques de la Champagne crayeuse

Les savarts, sortes de pelouses rases dominées par diverses graminées adaptées aux sols crayeux (brome dressé, brachypode penné, fétuque ovine), occupaient autrefois une grande partie du territoire de la Champagne crayeuse. Leur régression débute au 19° siècle lorsque l'on décide de les reboiser en pins (pins noirs et pins sylvestres surtout). Ils ne subsistent guère, sur de grandes étendues, que dans les camps militaires comme ici. Les pinèdes, d'origine humaine (plantées) ou spontanée (par implantation naturelle des pins), constituent néanmoins un milieu biologique remarquable ; elles possèdent une flore très riche rassemblant certains éléments du savart, diverses espèces végétales liées aux pins ainsi que d'autres espèces issues des forêts feuillues.

Le Camp de Moronvilliers comprend sur 2664 hectares de vastes savarts entre-coupés de pinèdes variées très intéressantes. Sa principale originalité est de renfermer l'une des dernières garennes feuillues de la Champagne crayeuse, riche en chênes pubescents (chêne du Midi de la France, rare en Champagne) avec le laser blanc, protégé dans la Marne et le bois-joli (exceptionnel en Champagne crayeuse), etc.

On y compte plus d'une trentaine de plantes et caractéristiques de la Champagne crayeuse, en voie de disparition suite aux multiples défrichements qu'a connu cette région naturelle, et plus particulièrement le lin français (protégé au niveau régional, en régression considérable dans la région et menacé de disparition à moyen terme), l'ophrys araignée et l'alysson.

Le **lin français** encore appelé **lin de Léon**, aux magnifiques fleurs bleues épanouies en mai et juin, est propre aux gazons ras ensoleillés des terrains calcaires et crayeux. Relativement répandu au siècle dernier, il est devenu très rare. Il est protégé au niveau régional et menacé de disparition à moyen terme.

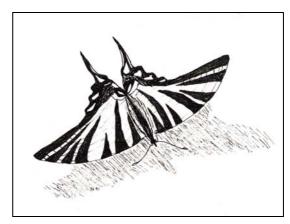


ZNIEFF n° 210000980 2/4

# Une faune remarquable

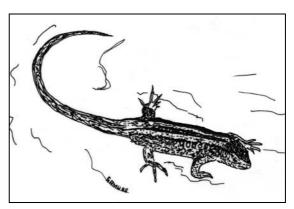
La variété en papillons et en sauterelles est grande ; ils comportent de nombreuses espèces rares avec par exemple pour les premiers, l'hermite (espèce très rare en plaine), l'agreste (rare en plaine), le flambé et pour les seconds le criquet des sablières, le criquet italien, l'oedipode bleu turquoise, etc.

Le **flambé** est l'un des papillons diurnes les plus connus, par sa grande taille et ses couleurs éclatantes. Sa chenille vit sur les prunelliers, croissant dans les broussailles, notamment au niveau des pelouses sèches. Le maintien de ce magnifique papillon passe donc par le maintien des biotopes où vit sa chenille.



On rencontre également le lézard des souches, totalement protégé en France depuis 1993, en déclin dans le Nord et le Nord-Est du pays.

Le **lézard des souches** ou **lézard agile** fréquente les orées des forêts, les talus de routes, les chemins herbeux. Cette espèce plutôt continentale peu fréquente est en déclin dans tout le Nord-Est et le Nord de la France, essentiellement victime de la destruction de ses habitats. Il est protégé en France depuis 1993.



La très vaste étendue du camp est favorable à certaines espèces d'oiseaux qui trouvent là un des derniers refuges et sites favorables à leur nidification ou à leur alimentation. Sur les 62 espèces d'oiseaux recensées sur le site, trois sont considérées comme des nicheurs rares et en régression et de ce fait inscrites sur la liste des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne, avec le pigeon colombin, la pie-grièche écorcheur (nicheur en régression) et l'alouette lulu (qui a subi une très forte régression dans les années 70/80).

ZNIEFF n° 210000980 3/4

L'alouette lulu est un passereau caractéristique des lieux secs ensoleillés (friches, landes, pinèdes). Son chant est moins varié et moins puissant que celui de l'alouette des champs mais plus mélodieux. Elle est très localisée et rare en Champagne-Ardenne ; en voie de disparition, elle est inscrite sur la liste régionale des oiseaux menacés.



De nombreux rapaces diurnes ou nocturnes survolent les grandes étendues du camp : milan royal, buse, bondrée apivore, faucons, busards et éperviers divers, hibou des marais et hibou moyen-duc. D'autres oiseaux sont de passage (avec par exemple la grue cendrée, le vanneau huppé, etc.).

# Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable. Il présente aussi un intérêt cynégétique évident de par le gibier qu'il renferme. Enfin cet espace naturel placé au sein d'un secteur dénudé joue un rôle paysager fondamental.

L'ophrys araignée est une magnifique orchidée dont les fleurs curieuses simulant une araignée s'épanouissent dès avril. Elle est propre aux gazons ras ensoleillés des terrains calcaires. Elle est rare dans toute la région et ne se rencontre dans la Marne que dans quelques savarts.



ZNIEFF n° 210000980 4/4

# **ANNEXE V:**

FICHES DES HABITATS ET ESPÈCE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

# Pelouse semi-aride calcicole

Code Natura 2000 : 6210\*-15 et 6210-15

Corine Biotopes: 34.3227

Mesobromion erecti (Braun-Phytosociologie: Blanq. & Moor 1938) Oberd.

1957 nom. cons. propos.



# Description et caractères biologiques

# **Physionomie**

Cet habitat se présente sous forme de végétation rase à dominance d'hémicryptophytes.

Les pelouses calcicoles sont souvent très riches en espèces d'Orchidées, et en dicotylédones à floraisons colorées.

# Écologie

Elles sont le plus souvent caractéristiques d'un sol pauvre, calcaire sur roches mères calcaires ou marneuses dans des conditions mésophiles à mésoxérophiles.

Elles peuvent s'installer sur des pentes plus ou moins fortes à des expositions variées.

Cet habitat est assez diversifié et se caractérise par un cortège floristique aimant les sols calciclines. Ce milieu broyé tous les ans est favorable au développement d'une végétation prairiale diversifiée dans laquelle les proportions de plantes à fleurs sont importantes.

# **Dynamique**

Les pelouses calcicoles sèches sont généralement issues d'un contexte agropastoral ancien lié au défrichage (vignes ou pâturage ovin).

La dynamique spontanée en contexte de plaine fait évoluer ces pelouses vers des fruticées calcicoles puis vers une chênaie pédonculée calcicole.

# Espèces indicatrices observées sur le site

Achillée millefeuille (Achillea millefolium), Euphorbe petit-cyprès (Euphorbia cyparissias), Gaillet jaune (Galium verum), Aspérule à l'esquinancie (Asperula cynanchica), Brachypode penné (Brachypodium pinnatum), Marguerite commune (Leucanthemum vulgare), Lotier corniculé (Lotus corniculatus), Plantain lancéolé (Plantago lanceolata) Trèfle des prés (Trifolium pratense)

# Intérêt écologique et patrimonial

# Espèces d'intérêt patrimonial

# Intérêt fonctionnel

**Flore :** cet habitat peut abriter de nombreuses espèces d'Orchidées.

**Faune :** cet habitat thermophile abrite un riche cortège entomologique (Orthoptères, Rhopalocères,...) et est un milieu de vie apprécié par les reptiles.

Ce milieu ouvert constitue des zones de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles ou de mammifères.

À plus grande échelle, cet habitat est menacé de disparition et il est important de le préserver sur le site.

# Localisation et état de conservation sur le site

# Localisation État de conservation

Cet habitat se trouve en partie Est du site.

État de conservation bon pour les faciès non embroussaillés.

Les pelouses en faciès embroussaillés sont en état de conservation moyen.

# **Exigences écologiques**

# **Facteurs favorables**

- Préservation d'un milieu ouvert.
- Préservation d'un milieu peu enrichi en éléments.

# Facteurs défavorables

- La modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture).
- L'assèchement hivernal du milieu par drainage.
- L'enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.
- Abandon du milieu menant à sa fermeture.

2

# Principes de gestion conservatoire

- Le maintien d'un milieu ouvert est primordial pour la préservation de cet habitat : il faut empêcher la fermeture du milieu s'il le faut grâce à des opérations de débroussaillage puis de fauche.
- Il est également important de ne pas enrichir le milieu en exportant le produit de fauche.
- La fauche doit être tardive.
- Le pâturage peut également être préconisé pour maintenir un milieu ouvert, mais attention au surpâturage et à l'apport azoté qui risque de nuire à sa préservation.

# Pratiques et usages de l'habitat

# Gestion passée

# Avant l'installation du site, il est probable que des défrichements aient été conduits à des fins agricoles.

# **Pratiques actuelles**

Ces milieux servent de zones de manœuvre et de bivouac comme les pelouses semi-arides calcicoles. Ces activités sont à l'origine de zones de sol moins végétalisées du fait du passage répété des engins. Ces prairies sont marquées par un réseau de fossés creusés dans le passé pour les entraînements et qui sont toujours en place. Ces fossés abritent exactement les mêmes cortèges que ceux les prairies qu'ils sillonnent.

# Prairie de fauche mésophile

Natura 2000 : 6510-6

Corine Biotopes : 38.22

Centaureo jaceae-Phytosociologie : Arrhenatherenion elatioris

B.Foucault 1989



# Description et caractères biologiques

# **Physionomie**

Il s'agit de prairies assez hautes, caractérisées par la présence à la fois de graminées (Fromental élevé largement dominant) et de dicotylédones. Ces prairies sont gérées par fauche ou par pâturage plus ou moins extensif.



# **Dynamique**

Certaines de ces prairies dérivent probablement des prairies humides à Jonc acutiflore (code Natura 2000 : 6410) par enrichissement du milieu (fertilisation, diminution de la qualité de l'eau).

C'est la gestion par fauche ou pâturage qui permet le maintien de ces milieux ouverts. Sans entretien, les prairies à Fromental élevé (Arrhenatherum elatius) sont colonisées d'abord par des fourrés de Saule cendré (Salix cinerea), Saule roux (Salix purpurea), Prunelliers (Prunus spp.), d'Aubépine à un style (Crataegus monogyna)..., puis par la forêt alluviale ou des boisements plus mésophiles selon le niveau auquel elles se trouvent.

# 5

# Écologie

Les prairies de fauche sont naturellement assez pauvres en azote. Elles sont plus ou moins fertilisées. On les trouve en bordure de chemin, sur des milieux ouverts sur sols moyennement humides à moyennement secs.

# Espèces indicatrices observées sur le site

Fromental élevé (Arrhenatherum elatius), Brome mou (Bromus hordeaceus), Marguerite commune (Leucanthemum vulgare), Vulpin des prés (Alopecurus Flouve pratensis), odorante (Anthoxanthum odoratum), Gaillet jaune (Gallium Carotte sauvage verum), (Daucus carota), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), Renoncule âcre (Ranunculus acris), Lotier corniculé (Lotus corniculatus)

# Intérêt écologique et patrimonial

# Espèces d'intérêt patrimonial

Faune : la Grande Pimprenelle (Sanguisorba officinalis) peut héberger les chenilles de l'Azuré de la sanguisorbe (Maculinea teleius), inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats et protégé au niveau national (espèce non rencontrée sur le site de Moronvilliers.)

# Intérêt fonctionnel

Comme beaucoup de milieux ouverts, les prairies à Fromental élevé constituent des zones-refuges nombre pour bon d'animaux pour notamment de d'insectes, nombreuses espèces particulièrement des papillons, criquets et des sauterelles.

# Localisation et état de conservation sur le site

# Localisation

Les prairies mésophiles de fauche occupent une faible surface et se trouvent dispersées sur l'ensemble du site.

# État de conservation

L'état de conservation des prairies de fauche du site est bon.



6

# Exigences écologiques

# **Facteurs favorables**

- Ces prairies ont besoin d'un entretien régulier pour ne pas êtres envahies par les ligneux.
- Le substrat doit être assez pauvre en éléments nutritifs, notamment en azote.

# Facteurs défavorables

- L'absence de gestion conduit à la fermeture de ces prairies.
- Une fertilisation trop forte fait évoluer le cortège végétal en favorisant des espèces moins exigeantes et moins intéressantes.
- Les traitements phytosanitaires font disparaître les espèces les plus sensibles parmi lesquelles la Grande Pimprenelle.
- La mise en culture.
- L'extension des pinèdes.
- La surfréquentation par les véhicules.

# Principes de gestion conservatoire

- Ne pas boiser, ne pas labourer, ne pas mettre en culture.
- Limiter les apports de fertilisants.
- Adapter les périodes d'intervention à la sensibilité des espèces présentes.
- Maintenir des zones-refuges lors des opérations de restauration et d'entretien.
- Entretenir régulièrement par fauche.
- Entretenir régulièrement par pâturage extensif.
- Mettre en place un pâturage extensif d'arrière-saison.
- Faucher les refus de pâturage.
- Restaurer les prairies en voie de fermeture : contrôle des ligneux par coupe, débroussaillage ou broyage.
- Créer et maintenir les corridors entre les prairies favorables aux espèces animales : coupe, débroussaillage, broyage, fauche.

# Pratiques et usages de l'habitat

# Gestion passée

Ces prairies faisaient l'objet, il y a encore quelques décennies, de pratiques agropastorales (fauche et pâturage) permettant de maintenir le cortège végétal et la structure de cet habitat.

Ces pratiques ont tendance à disparaître, ce qui provoque une fermeture de cet habitat.

# **Pratiques actuelles**

Depuis l'installation du camp, ces prairies sont entretenues par fauche le long des chemins.

### 8

# Le Sisymbre couché

Natura 2000 : 1493

Nom Sisymbrium supinum L. scientifique :

Systématique Sous-embranchement : Angiospermes

Classe : Dicotylédones

Famille: Brassicacées



# Description et caractères biologiques

# **Description**

Espèce velue aux tiges étalées couchées atteignant 5 à 50 cm de longueur.

Les feuilles sont courtement pétiolées, pennatipartites, à lobes oblongs, entiers ou sinués, obtus, le terminal plus grand.

Les fleurs sont blanches et très petites (3 à 5 mm de diamètre), brièvement pédicellées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Elles forment ainsi une grappe feuillée terminale, lâche et allongée.

Les fruits sont des siliques étaléesdressées de 1-3 cm de longueur sur 0.15-0.20 cm de largeur. Elles sont plus ou moins arquées, un peu comprimées, terminées à la pointe par le style persistant.

# Caractères biologiques

Le Sisymbre couché est une annuelle qui germe au printemps et achève son cycle en septembre. Il s'agit d'une espèce fugace.

La floraison s'étale dans le temps (mai à août).

La fructification s'opère de fin juin à septembre.

Il s'agit d'une plante à caractère pionnier, ne supportant pas une forte concurrence avec d'autres végétaux. La dissémination des nombreuses graines contenues dans les siliques semble être le fait de l'eau, du vent ou des oiseaux.

# Statut de protection et état des populations en Europe

Directive Habitats: annexes II et IV

Convention de Berne : annexe I

Protection nationale : arrêté du 20 janvier

1982 modifié

UICN: monde: non menacé

France: vulnérable

Liste rouge de Champagne-Ardenne

Le Sisymbre couché n'est ni rare ni menacé dans son aire de répartition baltique mais a fortement régressé en Europe occidentale où il a notamment disparu de certains départements.

Il se maintient toujours en Champagne-Ardenne et Picardie, notamment dans les camps militaires où les terrains crayeux, tassés et remués sont propices à son développement.

# Localisation et état de conservation sur le site

# Localisation

2 stations ont été recensées lors de la prospection de terrain.

Il est cependant très probable que le caractère ouvert des pistes et des zones de manœuvre soit favorable à la présence d'autres stations de Sisymbre couché.

# **État de conservation**

Espèce rare et localisée sur le site, en mauvais état de conservation.

# Exigences écologiques

# **Facteurs favorables**

# L'ouverture du milieu lui est favorable (espèce pionnière).

# Facteurs défavorables

- La fermeture du milieu.
- Le désherbage chimique des bords de chemins.
- Le remblaiement.

# Principes de gestion conservatoire

- Maintenir des surfaces ouvertes.
- Rajeunir le milieu par mise à nu du sol.

Remarque : les exercices effectués dans les camps militaires réalisent (involontairement) ces opérations.

# **ANNEXE VI:**

MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITÉ ET DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX Méthode pour établir la patrimonialité des habitats et des espèces :

Statut	Sisymbre couché (1493)	Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillement (6210-15)	Prairie de fauche méso- trophe (6510-6)
Directive Habitats	Х	X (prioritaire)	X	X
Convention de Berne	Х			
Protection nationale	Х			
Liste rouge mondiale				
Liste rouge nationale	Х			
Liste rouge de	Х	X	х	V
Champagne-Ardenne				X
Liste orange de				
Champagne-Ardenne				
Statut de patrimonialité	Fort	Fort	Moyen	Moyen

# Récapitulatif de la valeur patrimoniale, de l'urgence à intervenir et de l'usage des habitats

			Valeur patrime	Urger	nce à inter	Usages entrant en interaction				
Espèces	Caractère prioritaire	Responsabilité du site vis-à-vis de la conservation	Représentativité / Typicité	Présence d'espèces remarquables	Statut de protection / de patrimonialité	État de conservation	Fragilité	Niveau de menace sur le site	Type d'usage	Effet
Sisymbre couché (1493)	-	Très forte	-	-	Fort	Mauvais	Forte	Fort	Tirs, manœuvres Chasse Désherbage	Voir DOCOB
Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Oui	Très forte	Moyenne	-	Fort	Bon	Forte	Moyen	Militaire Chasse Coupe	Voir DOCOB
Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillement (6210-15)	-	Très forte	Moyenne	-	Moyen	Moyen	Forte	Moyen	Militaire Chasse Coupe	Voir DOCOB
Prairie de fauche mésotrophe (6510-6)	-	Forte	Forte	-	Moyen	Bon	Forte	Faible	Tirs Stockage Coupe	Voir DOCOB

# ANNEXE VII : LISTE DES ESPECES A FAVORISER

# Essences privilégiées en milieu sec à frais :

# Arbres:

- Alisier torminal (Sorbus torminalis) (acidiphile),
- Bouleau verruqueux (Betula pendula),
- Charme (Carpinus betulus) (neutrocline),
- Châtaigner commun (Castanea sativa) (acidiphile),
- Chêne pédonculé (Quercus robur) (neutrocline),
- Chêne sessile (Quercus petraea),
- Érable champêtre (*Acer campestre*) (calcicole),
- Érable sycomore (Acer pseudoplatanus) (neutrocline),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) (neutrocline).
- Hêtre (Fagus sylvatica),
- Merisier vrai (Prunus avium) (neutrocline),
- Orme champêtre (*Ulmus minor*) (neutrocline),
- Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia) (acidiphile),
- Tremble (Populus tremula).

# Arbustes:

- Aubépine à un style (Crataegus monogyna),
- Bourdaine (Frangula dodoneil) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea) (calcicline),
- Fusain d'Europe (Euonymus europaeus) (calcicline),
- Groseillier rouge (Ribes rubrum),
- Houx (Ilex aquifolium),
- Néflier (Mespilus germanicus) (acidiphile),
- Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*) (calcicole),
- Noisetier (Corylus avellana),
- Poirier commun (*Pyrus pyraster*).
- Pommier sauvage (Malus sylvestris),
- Prunellier (*Prunus spinosa*) (neutrocline),
- Rosier des chiens (Rosa canina) (neutrocalcicole),
- Sureau noir (Sambucus nigra) (neutrophile),
- Troène (Ligustrum vulgare) (calcicline),
- Viorne mancienne (Viburnum lantana) (neutrocalcicole).

# Essences privilégiées en milieu humide à très humide :

# Arbres:

- Aulne glutineux (Alnus glutinosa),
- Bouleau blanc (Betula alba),
- Frêne commun (Fraxinus excelsior) (neutrocline),
- Saule blanc (Salix alba),
- Saule roux-cendré (Salix acuminata),
- Tremble (Populus tremula).

# Arbustes:

- Bourdaine (*Frangula dodoneil*) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea) (calcicline).
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*),
- Saule cendré (Salix cinerea).
- Saule marsault (Salix caprea) (neutrocline),
- Viorne obier (Viburnum opulus) (neutrocline).